



Chère Madame,
Cher Monsieur,

Depuis mi-mars, les mesures de confinement prises par notre gouvernement pour lutter contre la pandémie de coronavirus dominant notre vie. Le « rester chez soi » est quelque chose que nous avons dû apprendre et qui a bouleversé nos vies et nos habitudes, même essentielles.

Ces dernières semaines, les médecins généralistes et les pharmaciens constatent, en effet, que les traitements chroniques de nombreuses personnes ne sont pas renouvelés. Une visite reportée ou l'interruption d'un traitement chronique peut avoir des conséquences dommageables pour votre santé même si cela ne se ressent pas toujours directement.

Il y a quelque temps, vous m'avez fait l'honneur de me choisir comme **pharmacien de référence**. Je prends cette tâche très au sérieux. C'est pourquoi, je veux vous informer, en ces temps difficiles, de la manière la plus optimale d'assurer la continuité de votre traitement.

Si vous constatez que des médicaments qui constituent votre traitement habituel vont bientôt vous manquer, prenez contact avec votre médecin généraliste par téléphone. Il pourra décider de programmer une consultation par téléphone (téléconsultation) ou de vous faire une ordonnance électronique. Le médecin peut vous transmettre cette ordonnance ou le code de cette ordonnance électronique (code RID) également par voie électronique ou par tout autre moyen que vous aurez convenu ensemble. Ensuite vous pourrez faire parvenir ce code par voie électronique à votre pharmacien ou par tout autre voie que vous aurez convenu ensemble. Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez pas quitter votre domicile pour venir chercher vos médicaments, vous pouvez mandater une personne de confiance pour venir les retirer à la pharmacie. Si cela n'est pas possible, vous pouvez nous demander de vous livrer les médicaments à domicile.

En même temps, nous en profiterons pour revoir votre **schéma de médication**, l'actualiser, si nécessaire en concertation avec votre médecin traitant et vous fournir ainsi une version mise à jour. En ces temps difficiles, ce document peut être essentiel lors de tout contact avec un professionnel de la santé ou en cas d'hospitalisation. Nous vous conseillons de toujours l'avoir avec vous.

Je vous remercie pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier. Je suis en permanence à votre disposition pour vous conseiller dans la bonne utilisation de vos médicaments.

Cordialement,

Votre pharmacien de référence